

1 Place des Marseillais
94220 Charenton Le Pont

Titulaire

MR YANIS CEBRIAN
5 PLACE DES CAPUCINS
82140 ST ANTONIN NOBLE VAL

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé
16598	00001	16045710001	54

BIC/Swift

FPELFR21XXX

IBAN

 Copier

FR76 1659 8000 0116 0457 1000 154

Envoyer

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL SRAS BTP Prévention - Santé au travail Montauban ZA Albasud 82 avenue du Portugal 82000 MONTAUBAN 05 63 63 04 50 montauban@srasmt.com	ATTESTATION DE SUIVI individuel de l'état de santé <i>(art L.4624-1 du Code du travail)</i>	ENTREPRISE TEYSSEDOU MONTEILS Médecin référent : LOUIS Margot
---	--	---

SALARIE(E)	
Norm : CEBRIAN	Prénom : Yanis
Date de naissance : 25/03/2004	

POSTE DE TRAVAIL
MECANICIEN ENGINES
OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)

DATE DE LA VISITE		
26/07/2022	08:30	09:02

TYPE DE VISITE* <input checked="" type="checkbox"/> Visite d'information de prévention : <input checked="" type="checkbox"/> Initiale (art R. 4624-10) <input type="checkbox"/> Périodique (art R. 4624-16) <input type="checkbox"/> Visite de reprise (art R. 4624-31) <input type="checkbox"/> Visite à la demande (art R. 4624-34) <input type="checkbox"/> Suivi Individuel Renforcé : visite intermédiaire (art R.4624-28) <i>*Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en Suivi Individuel Renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</i>
--

PROCHAINE VISITE A revoir au plus tard le : 26/07/2024 <input type="checkbox"/> par le médecin du travail <input checked="" type="checkbox"/> par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail
--

ATTESTATION ETABLIE PAR <input type="checkbox"/> le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, le docteur : Margot LOUIS dans le cadre d'un protocole : <input type="checkbox"/> le collaborateur médecin <input type="checkbox"/> l'interne en médecine du travail <input checked="" type="checkbox"/> l'infirmier

DATE: 26/07/2022 NOM ET SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTE Lionel MALROUX 

Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur

NB : Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail
 Le travailleur, l'employeur ou le médecin du travail peuvent solliciter l'organisation d'une visite à la demande par le médecin du travail (R.4624-34 du code du travail).